

**Extrait du registre des
délibérations du Conseil**
mercredi 30 mars 2022

Les élus du Conseil Municipal :

1. approuvent le **compte rendu de la séance précédente**.
2. prennent connaissance des décisions prises par le maire en vertu des **délégations accordées**.
3. découvrent **le travail de la stagiaire de la commune Lola Blondeau** (étudiante en tourisme, patrimoine, culture). Lola Blondeau présente aux élus la liste de ses projets : **liste des maires** de la commune et la réalisation du panneau, la liste des **15 "points remarquables"** de la commune dans l'objectif de réaliser un livret, la préparation de **l'exposition à Rochemenier, articles** sur le site de la commune et sur la page facebook. Les élus valident un budget d'environ 600€ pour la réalisation du panneau.
4. prennent connaissance de **l'arrêté d'autorisation de la voie publique pour les marchands ambulants**. Les élus décident également le maintien de la gratuité pour le droit de place au marché local pour l'année 2022 pour les commerces ambulants.
5. Approuvent la mise en place par un groupe d'habitants d'une activité de **pêche à l'étang des marais**. **L'abonnement annuel est proposé à 10€ pour l'année**, ainsi que l'adoption du règlement de l'étang des marais. Un concours de pêche est organisé par ce groupe, en lien avec l'association des chasseurs de Louresse-Rochemenier. Le tarif est fixé à 20€ pour 4 truites et carte de pêche. L'étang des marais (fermé par arrêté municipal) sera ouvert pour **le concours le 24 mars**, et à partir du 25 mars pour les détenteurs de la carte.
6. valident la **vente de la maison des charmilles** pour un budget de 155000€ net vendeur.
7. valident la **stabilisation des taxes locales pour l'année 2022**. Un débat s'est engagé pour une légère augmentation en 2023, afin de suivre l'inflation. Le coût des matières premières augmente actuellement.
8. prennent connaissance des **devis pour la rénovation du groupe scolaire Alexandre Pain**. Les élus valident le devis de l'entreprise Batimgie, tranche ferme (étude ventilation, faisabilité bois énergie, éclairage, chiffrage des travaux) et optionnelle (maîtrise d'œuvre). **Le coût est de 10986,96€ HT**.
9. valident **la convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour le musée de Rochemenier avec le CAUE**. Le CAUE prendra en charge l'état des lieux, le diagnostic, l'Étude de faisabilité technique et proposition de scénarios, l'approche financière sommaire des scénarios proposés et la formalisation du document programme final. **Le coût est de 8000€**.
10. prennent connaissance des **différents projets voirie** et des différentes difficultés (coût du projet, difficulté à obtenir des devis)
11. valident les **devis pour la prévention et secours civiques**. Pour les agents de la commune, les élus valident le devis "Prévention et secours civiques de niveau 1" pour 600€, et valident le devis "Geste qui sauvent" pour 127€. Pour ce dernier, une proposition sera faite dans le prochain bulletin pour proposer aux habitants de participer ensemble à la session.
12. valident **le devis de 3100€ pour le feu d'artifice pour les 180 ans de la commune**, le soir du festival des P'tites Cheminées.

Date d'affichage: mercredi 6 avril 2022.

Pierre-Yves Douet
Maire de Louresse-Rochemenier



Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: mercredi 4 mai 2022, (sous réserve de modification).